

90-894 du 28 Décembre 1990

DECRET N° /MTSS/DGFP/DGPCE/MFA

portant Reclassement et Nomination de
Madame NIATY-MOUAMBA née BOUANGA (Jeanne)
Claudette, Agent Spécial Principal de 3^e
échelon des cadres de la catégorie B
hiérarchie I des Services Administratifs
et Financiers - SAF (Administration Générale)

VISAS :

LE PREMIER MINISTRE,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des
Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des ré-
munérations des Fonctionnaires ;

D.G.B.

(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février
1962 portant statut général des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut des
cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers -
SAF ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967, réglant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires re-
latifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements notamment en son article 1er § 2 ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et ré-
visions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u l'arrêté n° 100/513 du 1^{er} Septembre 1990 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 90/513 du 1^{er} Septembre 1990 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 90/514 du 1^{er} Septembre 1990 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets finan-
ciers des avancements, des reclassements, des révisions des situations
administratives et des titularisations ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des Fonctionnaires ;

(/u le décret N° 90/581 du 18 Octobre 1990 organisant l'Intérim du
Premier Ministre ;

V/u les arrêtés n°s : - 7435/MTERPPS/DGFP/DGPCE du 24 Août 1985,
- 7913/MTERPPS/DGFP/DGPCE du 29 Octobre 1986,
- 020/MTSSJ/DGFP/DGPCE/SSC du 14 Janvier 1989

(/u la lettre n° 358/MCPME-CAB-DAF du 31 Mars 1989, du Directeur Administratif et Financier au Ministre du Commerce et des Petites Moyennes Entreprises transmettant le dossier de l'intéressé.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 susvisé, Madame NIATY-MOUAMBA née BOUANGA (Jeanne Claudette), Agent Spécial Principal de 3e échelon, indice 700 des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers-SAF (Administration Générale) en service au Ministère du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises à Brazzaville, titulaire de la licence en Sciences Sociales appliquées délivrée par l'Institut de Sciences Sociales appliquées de l'Université Catholique de Lyon (FRANCE) est reclassée à la catégorie A hiérarchie I et nommée Administrateur des SAF de 1er échelon Indice 790 ACC = Néant.

ARTICLE 2. - Le Présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 02 Mai 1989, date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage et de la solde pour compter du 1er Juillet 1990, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 28 Décembre 1990

Par le Premier Ministre P.I.

Le Ministre du Travail et de
la Sécurité Sociale.

Jeanne DAMBENDZET.-


- Pierre MOUSSA -

Alphonse Souchalté POATY

Ampliations :

- JORPC 1
- DGFP/DGPCE 3
- DGFP/DRFP 2
- DGB 3
- DCF 2
- MCPME/CAB 2
- DOSSIER 2
- SGG/BC 2
- INTERESSE 1

